

qui vont assurer à ces pirates, de copieus bénéfiques, des bénéfiques sans rapport avec l'argent risqué, mais conformes aux profits exorbitants et scandaleux déjà réalisés.

Libéraux et conservateurs peuvent arborer cet après-midi un large sourire. Il arrive cependant, vu les mesures prises en ce domaine, que le prix de l'énergie nécessaire à la survie et à l'expansion des industries canadiennes, tant celles du marché national que des marchés d'exportation, s'accroît hors de toute proportion. Le Canada a du mal à soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation et ce, à cause du présent gouvernement. Le gouvernement encourage l'entrée de capital en vue de profit, qui promet la spéculation, permet l'imposition du prix fort pour le gaz afin d'assurer une riche rémunération sur les placements de spéculation, même si cette attitude fait monter les prix de revient de nos industries et nuit à nos marchés d'exportation.

Ce régime capitaliste, monsieur l'Orateur, bien ou mal dirigé par les libéraux et bien ou mal dirigé par le gouvernement actuel, ne s'est pas manifesté comme un régime de libre entreprise sous lequel le Canadien ordinaire a la chance de faire des placements et d'en tirer de bons profits: il s'est plutôt révélé un régime créateur de millionnaires, grâce à l'existence de clans et de privilèges spéciaux, et qui transforme des millionnaires en multimillionnaires. Il nuit considérablement à l'industrie canadienne en augmentant le prix de revient de l'énergie et en rendant de plus en plus difficile pour le Canada de maintenir sa position commerciale dans le monde.

Cet après-midi, monsieur l'Orateur, je déclare mon admiration pour l'attitude qu'avait prise le parti conservateur en 1956. J'aimerais pouvoir dire que j'admire autant l'attitude qu'il prend aujourd'hui.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Lorsque le ministre du Commerce (M. Churchill) a présenté lundi dernier le projet de résolution précédant ce bill pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, et lorsqu'il en a proposé ce matin la deuxième lecture, il a dit que le bill ajoutait peu de choses au point de vue législatif. Le ministre en effet a expliqué ce matin en termes très clairs que ce nouveau projet de loi s'inspirait surtout des principes de la loi sur les pipe-lines et de la loi sur l'exportation du gaz. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, il a fallu une commission royale, de fortes dépenses imposées aux contribuables, et un délai de presque deux ans avant que le gouvernement décide de remplacer la loi existante par une autre, qui n'ajoute à peu près rien de neuf,

sauf un nouvel organisme désigné sous le nom d'Office national de l'énergie. Ses pouvoirs et son champ d'activité ne seront pas beaucoup plus étendus et il est trop tôt pour en apprécier toute l'importance, puisque nous n'avons eu que quelques heures pour étudier le bill.

Le ministre a en outre ajouté ce matin que le gouvernement avait tenu compte, en rédigeant ce bill, de certains vœux de la Commission Borden. Je me propose bien de montrer comme le gouvernement s'est peu soucié des recommandations de la Commission Borden. Le ministre a également parlé du rapport final de cette commission.

J'espère qu'avant la fin du débat, le ministre dira à la Chambre quand nous pouvons nous attendre à recevoir le second rapport, ou plutôt le rapport définitif de la commission Borden. Il se peut, qu'étant donné l'accueil médiocre qu'on a fait au rapport préliminaire dans le pays, et le peu d'attention que lui a prêté le gouvernement, le rapport définitif de la commission soit remis à une date éloignée.

Le ministre a également affirmé, au cours de ses observations de ce matin, que le projet de loi à l'étude ne contenait aucune disposition destinée à réglementer l'exploitation du charbon, de l'uranium et de certaines autres sources d'énergie, et que le gouvernement avait décidé de ne pas bouleverser les organismes s'occupant de ces ressources. J'aurai, au cours de mes observations, l'occasion de traiter brièvement cet aspect. Le ministre a également affirmé que ce problème majeur revêt une grande importance pour l'avenir du Canada et que la Chambre devrait lui accorder son attention. Je me demande pourquoi, si le problème est tellement important, le gouvernement nous l'a soumis pour étude à la seconde lecture quelques heures après la présentation du projet de loi.

En présentant le bill, le ministre du Commerce avait insisté sur le fait qu'il s'agissait d'atteindre l'objectif que le parti conservateur s'était toujours proposé. Puis il a cité une déclaration qu'avait faite, le 25 février 1955 à la Chambre, le député de Vancouver-Quadra, qui est actuellement ministre des Travaux publics (M. Green), et dans laquelle il avait exposé la nécessité d'établir un programme d'ensemble pour l'énergie. D'après lui, le ministre aurait dit qu'il fallait cesser de s'attaquer au problème petit à petit, de traiter avec les différents ministères intéressés. Le ministre du Commerce a ensuite cité le préambule du décret C.P. 1957/1386. Adopté le 15 octobre 1957, il établissait la Commission royale d'enquête sur l'énergie. Le décret mentionnait les différentes sources